

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 11 mai 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. MAGLICA (pouvoir M. REBSAMEN)**Membres absents** :

OBJET DE LA DELIBERATION

Association « Pour la création et le développement d'une Unité de Santé Universitaire à Dijon » - Adhésion de la Ville

Mesdames, Messieurs,

La Ville a intégré, en 2002, le réseau français des « villes santé » de l'Organisation Mondiale de la Santé et a impulsé une politique de santé publique, via notamment le service Dijon Ville Santé. Elle s'est fixé comme objectifs la santé pour tous et la réduction des inégalités.

Par délibération du 29 septembre 2008, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'un Atelier Santé Ville au bénéfice des quartiers de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles. Il s'agit notamment de rendre effectif l'accès aux services sanitaires et sociaux pour les habitants des quartiers concernés.

Plusieurs études réalisées sur le quartier des Grésilles ont mis en évidence des difficultés dans l'accès aux soins des habitants. Ainsi, l'étude conjointe de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie en 2003-2004 puis l'Analyse des Besoins Sociaux menée par le Centre Communal d'Action Sociale de Dijon ont mis en avant la très faible densité médicale de ce quartier. Seulement deux médecins généralistes y sont installés, soit un taux de 0,2 médecin généraliste pour 1000 habitants, alors qu'une zone est considérée comme déficitaire dès lors qu'elle compte moins de trois médecins pour 5000 habitants (soit 0,6 pour 1000). Par ailleurs, aucun médecin spécialiste n'exerce dans le quartier.

Suite à ces constats, une étude sur les pratiques de recours aux soins des habitants du quartier des Grésilles a été menée en 2007 auprès de cent trois personnes. Elle a souligné un certain nombre de freins dans l'accès aux soins :

- le fort recours à des médecins généralistes d'autres quartiers : 48% des répondants ont un médecin traitant en dehors du quartier (souvent très loin) ;
- le fort recours à l'hôpital comme premier lieu de soins ;
- 50% des répondants ont estimé que l'offre médicale du quartier n'était pas suffisante.

Le développement de l'offre de soins dans le quartier des Grésilles apparaît ainsi comme prioritaire.

Par ailleurs, l'évolution de la démographie médicale en France constitue un enjeu majeur de santé publique. En Bourgogne, la densité des médecins généralistes est inférieure de sept points à la moyenne nationale, déjà une des plus faibles de l'Europe du nord (données issues du rapport Berland de 2005 sur la démographie médicale).

La création d'une filière universitaire de médecine générale constitue une des réponses pour améliorer la répartition des professionnels de santé sur le territoire. Cette filière se déploie progressivement, depuis l'ouverture d'une option de médecine générale au sein de la sous section de médecine interne du Conseil National des Universités (arrêté ministériel du 25 octobre 2006).

Le rapport Berland met également en évidence l'effet « modélisant » du lieu de formation : les futurs médecins s'installent majoritairement dans leur région de formation, notamment en médecine générale.

Sur la base de ces éléments, il apparaît essentiel de développer des structures de soins offrant des lieux de formation performants, où des expérimentations peuvent être réalisées, notamment en matière d'exercice alternatif à l'exercice classique libéral de la médecine.

Le lieu fédérateur de cette formation serait une Unité de Santé Universitaire, ayant une vocation régionale. L'implantation de cette structure au sein du quartier des Grésilles permettrait de répondre au double enjeu du développement de l'offre de soins en direction des habitants et d'un lieu de coordination, de recherche et de formation. Étant une première en France, elle constituerait ainsi un atout pour le quartier et pour la ville.

Ses objectifs seraient les suivants :

- améliorer l'offre de soins dans le quartier des Grésilles ;
- développer une structure de formation en secteur ambulatoire pour les étudiants ;
- créer une unité de recherche en soins primaires en secteur ambulatoire ;
- contribuer directement, ou par l'intermédiaire d'autres structures, à la promotion de la santé, à l'éducation et à la prévention ;
- être un lieu d'expérimentation des nouveaux modes d'exercice et de rémunération des professionnels de santé ;
- développer le travail en réseau des professionnels locaux impliqués dans la santé.

La structure fédérerait des médecins généralistes libéraux, dont les professionnels exerçant actuellement aux Grésilles, des enseignants de la faculté de médecine de Dijon et des étudiants stagiaires, ainsi que d'autres professionnels du secteur sanitaire et social.

Le projet serait réalisé en deux phases :

- automne 2009 : création de l'Unité de Santé Universitaire dans un format « a minima » afin de consolider le fonctionnement ;
- 2011 : installation d'une équipe pluridisciplinaire dans les nouveaux bâtiments créés sur le quartier, dans le cadre de l'opération de Renouvellement Urbain.

L'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM), le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de la Côte d'Or, le Conseil de l'ordre des médecins départemental, le Conseil de l'ordre des médecins régional et la faculté de médecine de Dijon sont impliqués dans la mise en place du projet.

L'association « Pour la création et le développement d'une Unité de Santé Universitaire à Dijon » a été créée en mars 2009. Elle a pour buts de préparer la création et la mise en place de l'Unité de Santé Universitaire et de gérer son fonctionnement initial. Les professeurs associés de médecine générale, un chef de clinique de la faculté de médecine de Dijon ainsi qu'un médecin généraliste exerçant à Dijon, en sont les membres fondateurs.

Dans un premier temps, l'association commanditera l'étude de faisabilité qui permettra de déterminer le statut juridique adéquat quant au regroupement des professionnels de santé, de proposer une organisation permettant d'assurer la viabilité financière de la structure et de préfigurer un projet de fonctionnement. Il s'agira également de fédérer l'ensemble des professionnels de santé du quartier autour de ce projet. Cette étude se déroulera de juin à octobre 2009.

Compte tenu de l'engagement de la Ville en matière de santé, il est proposé qu'elle adhère à l'association « Pour la création et le développement d'une Unité de Santé Universitaire à Dijon » et qu'elle désigne le représentant qui siègera au sein du conseil d'administration. Il est précisé que l'adhésion est gratuite.

A été désignée pour représenter la Ville : Mme Tenenbaum.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 19/05/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 MAI 2009

